



HAL
open science

La création législative de la société d'impact sociétal a-t-elle bouleversé le secteur de l'économie sociale et solidaire ?

David Hiez

► To cite this version:

David Hiez. La création législative de la société d'impact sociétal a-t-elle bouleversé le secteur de l'économie sociale et solidaire ?. Faire Société Ensemble, 2018, 13, pp.1-2. <hal-04553842>

HAL Id: hal-04553842

<https://hal.science/hal-04553842v1>

Submitted on 1 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La création législative de la société d'impact sociétal a-t-elle bouleversé le secteur de l'économie sociale et solidaire ?

Par la Loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal (SIS), le législateur luxembourgeois a réalisé un point du programme de gouvernement et affiché cette innovation comme la manifestation de son investissement dans un secteur qui s'était vu offrir un ministre quelques années auparavant. Cette création a suscité autant d'espoir que d'inquiétude, et si moins de deux années se sont écoulées, il n'est pas inutile d'essayer de tirer quelques enseignements.

Selon l'article 1er de la loi de 2016, l'économie sociale et solidaire (ESS) est définie comme un mode d'entreprendre auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent cumulativement quatre conditions. La première est la poursuite d'une activité continue de production, de distribution ou d'échange de biens ou de services, dont le titre principal – et c'est la deuxième condition – est soit un soutien à des personnes en situation de fragilité, soit, l'un n'excluant pas l'autre, de contribuer à la préservation et au développement du lien social, à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, culturelles et économiques, à la parité hommes-femmes, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, à la protection de l'environnement, au développement d'activités culturelles ou créatives et au développement d'activités de formation initiale ou continue. Elles doivent en outre disposer d'une gestion autonome au sens où elles sont pleinement capables de choisir et de révoquer leurs organes directeurs ainsi que de contrôler et d'organiser l'ensemble de leurs activités ; et appliquer le principe selon lequel au moins la moitié des bénéfices réalisés sont réinvestis dans

le maintien et le développement de l'activité de l'entreprise.

Pour comprendre l'orientation de 2016, il faut rappeler le contexte historique. Or au Luxembourg, jusqu'aux années 2010, il n'y avait pas vraiment d'ESS, mais un combat conceptuel et institutionnel à propos de l'économie solidaire. En effet, les associations du secteur social, emmenées par la Caritas et relayées par le ministère de la famille (leur ministère de tutelle) ont invoqué ce terme en voyant dans la solidarité une forme plus appropriée que la charité. De son côté, Objectif plein emploi, association initiée par l'OGBL dans le secteur de l'insertion, s'est appuyée sur le mouvement contestataire français autour de l'économie solidaire pour réclamer la reconnaissance d'une troisième voie entre le marché et l'Etat. Dans un souci de compromis, et sur le modèle synchrétique français, le Luxembourg a dans les années 2010 opté pour l'ESS que la loi est venue définir.

Quels en sont les traits essentiels ? D'abord, on ne définit pas l'ESS mais les entreprises qui la composent, tout comme en France. Elles doivent répondre aux quatre caractéristiques définies ci-dessus, à savoir une activité économique, une dimension sociale, par ses salariés ou par son objet, une autonomie, principalement conçue vis-à-vis de l'Etat et au moins la moitié des résultats affectés au développement de l'entreprise. Plusieurs traits tranchent par rapport à l'approche traditionnelle de l'économie sociale ou l'ESS telle qu'elle est connue dans les pays latins ou en France: aucune dimension collective, et rien ou presque sur le fonctionnement démocratique. De plus, la définition statutaire est abandonnée : tandis qu'associations,

mutuelles et coopératives sont traditionnellement incluses d'office, il n'en est rien au Luxembourg.

Pour comprendre ce que vient faire la société d'impact sociétal dans ce contexte, il faut à nouveau repartir de sa définition. La SIS n'est pas une société nouvelle, elle est une modalité de société que peuvent choisir la société anonyme, la société à responsabilité limitée et la société coopérative (art. 3), qui décident de se constituer dans un but autre que de partager les bénéfices entre les associés (art. 2). La SIS est soumise à agrément ministériel, sous condition d'une part que la société ait une dimension sociale telle que prévue dans la définition de l'ESS, et qu'elle prévoit des indicateurs de performance sociale pour contrôler la réalisation de son objet.

En créant les SIS, les pouvoirs publics avaient deux objectifs affichés: d'une part résoudre le problème de l'activité économique des ASBL qui ne cesse de se développer alors que la compatibilité de leur définition légale avec de telles activités est débattue, d'autre part la volonté d'attirer dans le secteur social des investisseurs privés. Le premier objectif aurait pu se concrétiser autrement, par exemple par la rénovation du cadre législatif des coopératives ou par une réforme des ASBL (toujours en suspens), il est donc patent que le second objectif était au moins aussi important que le premier. Il faut aussi indiquer que le Luxembourg s'insérerait également de la sorte dans les orientations définies par la commission à travers la notion d'entreprise sociale (la SIS est revendiquée comme une forme juridique pour l'entreprise sociale). Comme souvent, le Luxembourg

attestait de son ingéniosité: terminologiquement il se situe dans la tradition belge et française de ses voisins, substantiellement il prend le train européen de l'entreprise sociale, pourquoi pas dans la locomotive.

L'avenir de l'ESS au Grand-Duché

La volonté d'attirer des investisseurs privés a été comprise par les ASBL comme une volonté de l'Etat de se désengager d'un secteur qu'il soutenait traditionnellement avec générosité. L'affirmation est partiellement exacte; les pouvoirs publics luxembourgeois sont soumis à la doxa internationale majoritaire et craignent de ne plus être en mesure de jouer leur rôle d'état providence. Cependant, ce risque théorique ne donnera lieu à des réductions effectives du soutien public que lorsque et si des difficultés budgétaires apparaissent vraiment. De plus, il ne faut pas perdre de vue que l'attraction d'investisseurs privés signifie aussi au Luxembourg la recherche de débouchés nouveaux pour le secteur financier, espoir qui ne semble pas devoir se concrétiser.

Pas grand chose n'a changé en pratique ni ne changera probablement à moyen terme. Certes on dénombre la création de quelques SIS mais ce n'est pas la ruée (douze agréées à ce jour). Eu égard à l'intensité de l'engagement collectif autour de la SIS, le résultat est encore mince. Les SIS vont sans doute se développer, d'abord parce qu'elles offrent une sécurité juridique à l'activité économique des ASBL, mais aussi parce qu'il est toujours bon de placer sa voilure dans le sens du vent si on veut bénéficier de toutes les opportunités publiques. Mais il n'y a pas de bouleversement dans le paysage. Ainsi, si on reprend la distinction des SIS selon que leur capital se compose de 100% de parts sociales d'impact ou comprend des parts de rendement (seules susceptibles de percevoir une rémunération), les SIS agréées sont toutes à 100% de parts sociales d'impact. La raison en est simple, les

avantages fiscaux leur sont réservés. Autrement dit, le secteur financier n'a pas mordu à l'hameçon, et les SIS fonctionnent comme des ASBL, avec peut-être une gouvernance un peu différente, et l'intégration d'une évaluation de l'impact social dont on ne connaît pas encore les conséquences concrètes sur le fonctionnement de la structure.

Nous pouvons en conclure actuellement que le Luxembourg a débuté l'institutionnalisation de l'ESS depuis moins de dix ans et le bilan est honorable, surtout si on songe à la taille et aux moyens du pays. La

SIS aurait pu signifier la montée en puissance des entreprises sociales à l'anglo-saxonne ; le centre de gravité de l'ESS demeure toutefois dans le secteur social. De nouveaux acteurs émergent cependant, que ce soit des entrepreneurs sociaux, ou à l'autre bout du spectre de nouvelles formes de militantisme comme dans le mouvement de la transition. Reste à savoir si ces deux versants intégreront l'ESS et s'ils la feront évoluer.

David Hiez
Professeur de droit privé
à l'Université du Luxembourg



Assemblée générale du CLAE

Le 4 juillet, le CLAE, plateforme associative regroupant plus de 150 associations issues ou héritières de l'immigration, a tenu son Assemblée générale électorale en présence des délégués de 42 structures et de nombreux sympathisants. Après l'approbation du rapport d'activité, du bilan 2017 et du budget 2019, les membres présents ont élus les délégués qui les représenteront au sein du comité exécutif du CLAE pour les trois prochaines années. Plusieurs propositions ont été formulées lesquelles donneront lieu à une résolution qui sera publiée ultérieurement.

Le nouveau comité exécutif se compose de : Amélia Conte, Ana Barreiro, Andjelko Markulin, Antoni Montserrat, Antonio Perreira, Antonio Valente, Bernard Cassaignau, Clemente Condello, Elisabetta Belardi, Franco Barillozzi, Franco Nicoletti, Furio Berardi, João Francisco Mango, José Ross Dayves, Mario Tommasi, Nuradin Muhovic, Paola Cairo, Pietro Benedetti, Raif Adrovic, Snezana Balesevic, Sonia Perez Aguilar, Sosthène Lembella Menga, Suleimane Queta, Victor Hugo de Jesus Monteiro.

Les jalons d'une passerelle vers l'emploi sont solidement plantés

A l'issue de trois années, le projet *InSitu Jobs* du CLAE se termine. Pour rappel, il s'agissait d'un dispositif d'information, d'orientation et de mise en relation professionnelle, financé par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (AMIF), s'adressant exclusivement aux ressortissants de pays tiers à l'union européenne et bénéficiaire de protection internationale, en vue de leur insertion professionnelle.

Entre mai 2015 et avril 2018, le CLAE a accueilli 332 personnes, ce qui représente 1200 entretiens. Les nationalités

les plus représentatives furent les nationalités capverdienne, syrienne et brésilienne. Les demandes étant très variées, nous avons travaillé avec une approche individualisée permettant aux personnes de cheminer vers l'élaboration de leur projet professionnel en faisant un état des lieux des compétences personnelles, professionnelles et extra-professionnelles de chacun. Nous avons mis en place des ateliers thématiques de professionnalisation : « Développement personnel et professionnel » ; « Identification des compétences professionnelles » et « Réussir

son entretien d'embauche ». Notre ambition fut de transmettre un certain nombre d'outils qui peuvent favoriser une recherche positive et active d'un emploi. Si nos entretiens individualisés ont pu être réalisés en plusieurs langues (français, portugais, anglais principalement, mais également en serbo-croate et en arabe), nous avons privilégié le français pour les ateliers, car c'est la première langue véhiculaire dans le domaine professionnel.

Le troisième pilier d'*InSitu Jobs*, à savoir la mise en place d'un réseau de professionnels et d'organismes travaillant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle afin d'en faire bénéficier les personnes que nous avons accueilli fut également fortement développé à travers une action pilote de mise en relation avec des entreprises de renommées au Luxembourg. Les bénéficiaires ont pu avoir une meilleure connaissance du marché de travail au Luxembourg ainsi que l'occasion d'un contact direct et personnel avec des employeurs. Par ailleurs, ceci nous a également permis de communiquer sur l'embauche d'un citoyen ressortissant de pays tiers (démarches parfois méconnues par les employeurs).

InSitu Jobs n'a cessé de s'étoffer pour planter et solidifier les jalons d'une passerelle entre les personnes confrontées à des difficultés spécifiques et un marché du travail exigeant. Ce fut un projet qui a permis aux personnes de se sentir citoyen et de construire leur avenir au Luxembourg. Comme tout projet AMIF, la durée ne peut dépasser les trois ans. Nous espérons toutefois que le gouvernement luxembourgeois puisse mettre en place des moyens pour que des projets qui apportent une énorme reconnaissance et valorisation aux personnes et aux associations puissent être pérennisés.

Lucia Coelho

Faire société Ensemble



Diversity is our strength

« Our community is now a mix of cultures and diverse civilizations, and this mixture means a boom in all resources for communities and real power... What a dull and pointless life it would be if everyone was the same » Ali Abd Ali, photograph

La création législative de la société d'impact sociétal a-t-elle bouleversé le secteur de l'économie sociale et solidaire ? par David Hiez

Assemblée générale du CLAE

« Créer son travail est un moyen puissant pour les réfugiés de contribuer à la société »

Rencontre avec Touchpoints asbl

Le droit de la famille se modernise

Formations associatives du CLAE

Bloc notes

Les jalons d'une passerelle vers l'emploi sont solidement plantés

SOUTIENS ET ABONNEMENTS - Associations et particuliers - soutien sous forme de dons (monnaie libre) - Institutions : soutien sous forme d'abonnement de 15 euros pour 5 numéros. Le versement et la facturation sur le compte chèque postal du CLAE services asbl (IBAN LU22 1111 0184 5121 0000 (code BIC: CPLL1111) avec la mention: Faire société.

UNE INSTITUTION QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS ET DES RETRAITÉS

POUR SUIVRE LES DERNIÈRES ACTUALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES AU LUXEMBOURG !

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT À UNE OU PLUSIEURS NEWSLETTER(S) SUR : www.csl.lu/newsletter

PLUS D'INFORMATIONS www.csl.lu

CSLNEWS
Reprend les activités de la Chambre.

ECONEWS
Analyse les données économiques qui permettent d'apprécier de manière critique les idées reçues véhiculées dans l'opinion publique.

BETTERWORK
Développe des thèmes liés à la sécurité, à la santé et au bien-être au travail.

GOFORMATION
Dédiée à l'éducation, à la formation continue et aux politiques de ressources humaines.

SOCIONEWS
Informe sur les changements dans la législation sociale.

INFOS JURIDIQUES
Traite des décisions prises par les juridictions compétentes en droit du travail et droit de la sécurité sociale.

18 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T 27 494 200
csl@cls.lu



© Touchpoints

« Créer son propre travail est un moyen très puissant pour les réfugiés de contribuer à la société »

Touchpoints est une association créée en 2016 en réponse aux nouveaux besoins suscités par l'arrivée des réfugiés syriens et irakiens. Son objectif est de créer des points de rencontre entre ces nouveaux arrivants et la population du Luxembourg, en particulier sur les questions touchant l'emploi. Au travers de son projet phare *Sleeves Up*, elle donne aux demandeurs et bénéficiaires de protection internationale la possibilité de s'initier à l'entrepreneuriat. Nous avons rencontré Jordan Gerstler-Holton, responsable du projet.

Créer sa propre entreprise... pourquoi avoir choisi cet angle pour aider les bénéficiaires de protection internationale à s'inscrire dans la société ?

Fabienne Colling, la présidente de l'association, souhaitait combiner son expérience d'entrepreneuse et son engagement sur la question des réfugiés. Créer son propre travail est un moyen très puissant pour les réfugiés de contribuer à la société. Par ailleurs,

la demande est grande parmi les Syriens et Irakiens qui constituent la majorité des personnes que nous accueillons. La culture arabe est très entrepreneuriale ; beaucoup d'entre eux avaient déjà une expérience avec un petit magasin ou un service.

En quoi consiste le projet *Sleeves Up* ?

Nous proposons une formation en anglais sur la création d'entreprise. Il s'agit d'une série d'ateliers où les personnes vont pouvoir se familiariser avec le système luxembourgeois et travailler sur les différents aspects de leur propre projet. Nous organisons également régulièrement des sessions d'information sur l'entrepreneuriat, en collaboration avec des associations partenaires. Ces présentations peuvent se faire en arabe, français ou anglais. Nous orientons aussi les personnes vers d'autres formations, comme par exemple le programme *Fit4Entrepreneurship* de l'Adem. Le troisième volet de notre projet est l'accompagnement personnel qui est aussi un aspect très important. Nous

proposons par ailleurs également des rencontres avec des entrepreneurs à travers notre volet *Sleeve Up meet up*.

Combien de personnes avez-vous formées ?

Sur les 34 personnes inscrites, 25 ont terminé toute la formation. Nous insistons sur l'importance de s'engager sur tout le parcours. Depuis le début du projet, nous avons également accueilli plus de 200 porteurs de projet à des entretiens individuels.

Quels types d'entreprises les réfugiés que vous rencontrez veulent-ils créer ?

La plupart des personnes ont des projets de petits commerces ou dans le domaine de l'HORESCA, particulièrement des restaurants. Nous avons aussi accompagné un projet d'entreprise de réparation d'ordinateurs, un projet d'agence de tourisme, d'auberge-hôtel ou encore de jardinerie.

Quelles sont les difficultés ?

En Syrie, il est facile de monter son

échoppe sans avoir besoin d'autorisation, ni de payer d'impôts. Le système luxembourgeois suppose un certain niveau d'éducation car il y a toujours des documents à lire, à remplir, des problématiques à résoudre. Certains de nos clients ne parlent ni anglais, ni français. Il faut savoir se poser les bonnes questions et être capable de trouver et d'évaluer les réponses qu'on obtient, qui sont souvent différentes d'un interlocuteur à l'autre. Nous sommes là pour les guider et fournir des pistes, mais en fin de compte, tout entrepreneur dans n'importe quel pays du monde doit faire preuve de créativité et de débrouillardise. Parfois des porteurs de projets viennent nous voir avec une conviction très forte et des suppositions. Nous les laissons travailler à leur manière tout en répondant à leurs questions. Souvent, on vient nous voir pour des questions de financement. Qui va me donner de l'argent pour mon projet ? Mais souvent les porteurs n'ont aucune idée d'un budget ou de la façon dont ils alloueraient les fonds. Nous les incitons alors à rédiger un *business plan*, même très simplifié afin d'améliorer leur capacité à répondre aux questions détaillées des organismes de crédits. Ils doivent devenir une sorte d'expert de leur propre projet : connaître les besoins du marché, la concurrence, avoir une stratégie de marketing... Et là, les différences culturelles sont souvent source de malentendus ou d'aprioris.

Vous créez aussi des opportunités de rencontre avec des entrepreneurs...

Tous les mois, nous organisons un repas où des porteurs de projet peuvent rencontrer un entrepreneur. Nous avons généralement sollicité un réfugié ayant réussi à créer son entreprise pour nous parler de son parcours.

Car ce n'est pas un parcours facile...

Oui, c'est très difficile et la plupart des projets n'aboutissent pas. Parfois pour des raisons d'accès à la profession, mais très souvent en raison d'une perte de motivation face à la montagne de travail. Pourtant, on a aussi de grandes surprises. Les gens trouvent leurs moyens. J'explique souvent à mes clients

que nous ne sommes pas en Belgique ou en France, des pays où l'on peut se débrouiller en ne parlant que l'Arabe. Au Luxembourg, il faut apprendre une autre langue, c'est la base de tout. Or, j'ai récemment rencontré un réfugié qui gère depuis plusieurs années déjà sa propre épicerie tout en ne sachant parler que l'arabe. La clé de la réussite est donc aussi et surtout de bien s'entourer.

Une petite parenthèse par rapport au projet de restaurants : il y a cette supposition que pour réussir à ouvrir un restaurant, il faut avoir de l'expérience, être un bon cuisinier alors que ce n'est pas obligatoire. Pour ouvrir un restaurant, il faut être un bon gestionnaire avant tout. Ça c'est important. Certains réfugiés ont ouvert avec succès des restaurants alors qu'ils n'avaient aucune expérience dans la restauration. Mais ils avaient d'autres atouts, une sorte de charisme, d'intelligence pour se débrouiller, pour apprendre les langues, pour approcher les gens, se créer un réseau et surtout, pour gérer un budget.

Quel avenir pour le projet *Sleeves Up* et l'association Touchpoints ?

Les deux prochaines années du projet *Sleeves Up* seront plus structurées autour des aspects du processus qui ont fait leurs preuves et dans l'esprit d'une collaboration plus rapprochée encore avec les autres programmes d'incubation au Luxembourg. Nous souhaitons aussi élargir l'horizon des porteurs de projet en leur faisant découvrir des business modèles et des approches commerciales alternatives. La question linguistique est également importante, c'est pourquoi nous sommes à la recherche de bénévoles pour les aider à améliorer leurs compétences linguistiques en français, anglais et luxembourgeois. Pour terminer, ajoutons encore que nous effectuons un travail important de lobbying en faveur du micro-entrepreneuriat et de l'activité d'indépendant à titre accessoire.

Propos recueillis par Claudine Scherrer

TOUCHPOINTS asbl
4A, op der Haart
L-9999 Wemperhardt
info@touchpoints.lu
www.touchpoints.lu

Le droit de la famille se modernise

Le projet de loi réformant le divorce et l'autorité parentale a été voté en juin et devrait entrer en vigueur sous peu. Il prévoit notamment la création de la fonction de « juge aux affaires familiales ». Les compétences de ce dernier s'articulent autour du concept du droit de la famille : divorce, autorité parentale (y compris droit de visite et d'hébergement), prolongation d'expulsion en cas de violence domestique, pension alimentaire, etc. Il s'agit d'éviter aux citoyens de devoir s'adresser à plusieurs juridictions. Ce regroupement des compétences doit également permettre aux juges aux affaires familiales d'avoir une vision plus complète de la famille et le cas échéant de suivre la famille dans le temps via les différentes procédures.

Le divorce pour faute disparaît et ne subsiste que le divorce par consentement mutuel et le divorce pour rupture irrémédiable des relations conjugales (anciennement appelée rupture de vie commune). Dans les deux cas, la procédure est simplifiée et accélérée. Bien que la notion de faute soit abandonnée, certaines fautes graves, définies par rapport à des infractions pénales (comme par exemple attentat à la pudeur, viols, coups et blessures volontaires), seront prises en compte, dans le cadre du divorce pour rupture irrémédiable, afin de déterminer les conséquences du divorce.

La nouvelle loi instaure le principe de la coparentalité donc de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, peu importe si les parents de l'enfant sont mariés, non-mariés, pacés, divorcés, séparés ou toujours en couple. Le projet de loi abolit par conséquent toute différence de traitement quant à l'organisation de l'autorité parentale entre les « enfants légitimes » et les « enfants naturels ». L'autorité parentale exclusive ne pourra être attribuée à un seul parent que pour des motifs graves et uniquement si l'intérêt de l'enfant le commande. Le juge aux affaires familiales pourra fixer, en cas d'accord des parents, la résidence de l'enfant en alternance chez les deux parents. Une autre nouveauté est l'introduction du mandat d'éducation quotidienne qui consiste en la possibilité pour un parent d'accorder, avec l'accord de l'autre parent, ce mandat à son conjoint ou partenaire pacé pour l'exercice des actes usuels de la vie quotidienne. Le but est de faciliter la vie quotidienne des familles recomposées, par exemple récupérer un enfant à la crèche ou autoriser une sortie d'école.

Formations associatives du CLAE

Le 7 juin s'est clôturée la session de printemps de la formation *Imbrication* à laquelle ont participé les associations Association of intercultural Kindness in Luxembourg, Association of Kenyans in Luxembourg asbl, Amitiés Luxembourg-Arménie asbl, Association des Maliens et sympathisants du Luxembourg "BENKADI" asbl, Canne à sucre - Sucre amer Luxembourg, Centre de Langue et de Culture Chinoises du Luxembourg asbl. Cette formation s'échelonne sur plusieurs modules et propose une méthodologie, des outils, un espace de réflexion et d'échange. Les participants ont abordé la mise en mouvement du projet associatif, le fonctionnement d'une association, l'élaboration d'un projet d'action, la demande de subside, la comptabilité associative.

En complément à *Imbrication*, le CLAE propose *Les briquettes*, des ateliers qui apportent des compétences techniques contribuant à la mise en mouvement du projet associatif. Ainsi, entre le 7 mai et le 4 juin, se sont déroulés 3 ateliers sur la communication (mise en page, relation avec la presse et utilisation des réseaux sociaux) auxquels ont participé les associations EducAction Cap-Vert asbl, Canne à sucre - Sucre amer Luxembourg, Conseil national pour étrangers, Association of intercultural Kindness in Luxembourg, Association des Maliens et sympathisants du Luxembourg "BENKADI" asbl, Renaissance Orion, Association of Kenyans in Luxembourg asbl et RYSE asbl. Les prochaines sessions auront lieu à l'automne 2018. Infos : www.clae.lu (rubrique formation).



© Clae - Fête de la musique de Gasperich - 15 juin 2018 - Organisée par le Clae



© Clae - Fête de la musique de Gasperich - 15 juin 2018 - Organisée par le Clae



© Clae - Rencontres sans frontières - 17 juin 2018 - Luxembourg
Organisées par la Ville de Luxembourg en collaboration avec Optin et le Clae

bloc notes

SEANCE D'INFORMATION SUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Le 21 juillet à 17h au CLAE, 26 rue de Gasperich, Luxembourg
Le CLAE invite à une séance d'information en langue portugaise sur le regroupement familial présentée par Lucia Coelho, assistante sociale. Elle présentera les différentes conditions et démarches pour prétendre à ce droit. La séance d'information est organisée en collaboration avec l'association C.C. BRALUX, Chambre de commerce du Brésil au Luxembourg asbl.

COURS DE FRANCAIS DU CLAE

Inscriptions le 5 septembre
Présentez-vous avant 9h

La prochaine session de cours de français de niveaux débutant, élémentaire et intermédiaire se déroulera du 17 septembre au 13 décembre. Les frais d'inscription sont fixés à 135 euros pour les cours bi-hebdomadaires et 270 euros pour les cours intensifs. Un droit d'inscription de 10 euros est accordé aux demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, aux bénéficiaires du RMG, aux signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration, aux personnes reconnues nécessiteuses par les offices sociaux ou l'Olaï, sur présentation d'un bon pour un cours de formation pour adulte à droit d'inscription réduit. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet : www.clae.lu

INTERNETSTUFF DU CLAE

Se débrouiller en informatique
L'internetstuff Bierger.www.clae.lu de Gasperich vous

accueille tout au long de l'été. Ses formations Internetführerschäin reprendront à l'automne. D'une durée de 20h et proposées en français et en portugais tout au long de l'année, elles permettent d'acquies les connaissances et compétences nécessaires pour être en mesure d'utiliser les technologies de l'information et de la communication.

A travers son projet @Gasperich s'adressant aux demandeurs et bénéficiaires de protection internationale, l'internetstuff organise une prochaine formation Internetführerschäin pour locuteurs arabophones en présence d'un médiateur linguistique, du 16 au 27 juillet, du lundi au vendredi de 10h à 12h. Les inscriptions se font uniquement sur place à l'internetstuff (1, rue Tony Bourg). Le projet @Gasperich propose également un espace d'apprentissage linguistique ainsi qu'un helpdesk pour recevoir un appui

personnalisé en présence d'un médiateur linguistique en langues tigrigna (mardi de 14h à 18h) et arabe (jeudi de 14h à 18h). Plus d'informations : <http://www.clae.lu/formations/>

JE M'APPELLE

Un projet vidéo à découvrir très bientôt sur le site internet du CLAE
A l'occasion du 35^e Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté des 2, 3 et 4 mars 2018, le CLAE avait invité les représentants, militants et bénévoles associatifs à se présenter, une minute face caméra, parler de leur association, dire leur inscription citoyenne au Luxembourg. Une trentaine d'entretiens ont ainsi été recueillis par Ammar Abozeid, Ayham Alrifai, Christian Ekandi, Claire Geier, France Neuberger et Delphine Poisson. Les séquences filmées sont actuellement en cours de montage et vous seront présentées à la rentrée.

ESPACE RESSOURCE ASSOCIATIF

Découvrez les tutos des assos

Le CLAE a initié un nouvel outil en ligne pour vous aider sur certaines questions spécifiques dans le cheminement de votre projet associatif. L'espace de ressource associatif du site internet du CLAE (www.clae.lu/associations) propose les deux tutoriels suivants :
- Comment enregistrer son association auprès du Registre de Commerce et des Sociétés
- Comment modifier les statuts d'une association auprès du Registre de Commerce et des Sociétés

PETITION EN LIGNE : DEMANDONS UNE EUROPE PLUS ACCUEILLANTE

4.500 signatures nécessaires pour le Luxembourg !
Une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) est lancée par le Migration Policy Group pour

soutenir les citoyens qui viennent en aide aux réfugiés, pour mettre fin au délit de solidarité pratiqué par plusieurs Etats membres de l'UE et assurer le respect des droits fondamentaux des migrants. Pour être entendue de la Commission européenne, l'ICE doit recueillir un million de signatures dans au moins 7 Etats membres pour le 14 février 2019 au plus tard. Pour le Luxembourg, il s'agira de collecter au moins 4.500 signatures. Plus de 130 organisations issues de 15 Etats membres soutiennent l'ICE « Nous sommes une Europe accueillante : laissez-nous agir ! » Ensemble, nous pouvons être entendus par les gouvernements européens. Vous pouvez signer la pétition sur le site du CLAE : www.clae.lu